

COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

Ce que la CEE-ONU fait pour vous



... vos ressources
énergétiques

Les risques énergétiques émergents, la hausse des prix du pétrole et la dépendance de votre pays dans le secteur de l'énergie vous inquiètent. Comme l'explique Clark Talkington, secrétaire du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie des réserves et des ressources énergétiques, la CEE-ONU vise à réduire l'instabilité du marché global énergétique ainsi que ses conséquences négatives sur l'économie mondiale.



Pourquoi est-il nécessaire d'harmoniser les énergies fossiles et les ressources minérales ?

Pour gérer ces ressources de manière efficace, on a besoin d'une représentation intégrale des provisions énergétiques actuelles et futures. Des estimations précises et cohérentes des énergies fossiles et des réserves minérales constituent la base de telles évaluations. Beaucoup de règlements ont évolué en fonction des besoins locaux. De par leur nature, ils ne correspondent pas aux besoins qui émergent dans une économie globale. Par conséquent, on note un intérêt croissant pour le développement de règlements communs et universellement applicables pour estimer et rendre compte des réserves et ressources énergétiques et minérales. Dans les années 90, pour

répondre à l'intérêt des pays membres dans le développement d'un système de rapport standard, la CEE-ONU a développé un système simple, uniforme et facile à utiliser pour la classification et le rapport des réserves et ressources en combustibles solides et produits minéraux.

Ces efforts ont abouti à la création de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources (combustibles solides et produits minéraux), avalisée par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en 1997.

La CCNU pour les minéraux a été appliquée dans plus de 60 pays dans le monde. En 2004, on a étendu la Classification au pétrole, au gaz naturel et à l'uranium. On l'a également renommée la CCNU pour les énergies fossiles et les ressources minérales. Dans sa résolution 2004/233, l'ECOSOC

a invité les pays membres, les organisations internationales et les commissions régionales de l'ONU à prendre les mesures appropriées pour assurer son application au niveau mondial. Le Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie des réserves et des ressources énergétiques s'est imposé en leader de cet effort.

Vous avez parlé de réserves et de ressources. Existe-t-il une différence entre les deux ?

Il y a une différence de taille. L'utilisation correcte de ces termes est souvent une science inexacte à l'origine de beaucoup de débats et d'incompréhensions.

Pour expliquer les choses simplement, le terme « ressources » englobe la totalité des quantités de pétrole, gaz naturel, charbon ou autre minéral présent dans le sol. Ces ressources ne sont pas nécessairement recouvrables.

Les « ressources recouvrables » sont les quantités susceptibles d'être recouvrées sur le total des ressources estimées. En fait, beaucoup de classifications prennent en compte les ressources « soupçonnées » ou « suggérées », la proximité d'autres ressources ou des conditions géologiques favorables suggérant l'existence de ressources.

D'un autre côté, les « réserves » désignent la part techniquement et économiquement recouvrable des ressources recouvrables.

Au-delà des différences de base qui existent entre ces termes, il faut accepter que, dans différentes régions du monde et pour des substances différentes, la définition de « réserves » et « ressources » puisse varier, reflétant la diversité des cultures et des pratiques. Nous avons dû prendre ces éléments en compte pour l'usage de ces termes dans la CCNU.

... vos ressources
énergétiques



La différence entre ces deux termes semble évidente et carrée, mais la réalité est beaucoup plus incertaine. Les changements des prix, l'évolution des infrastructures, les technologies, les cadres politiques et régulateurs, ainsi que la géopolitique font baisser ou augmenter la part techniquement et économiquement recouvrable des ressources.

Quels sont les principaux avantages de ce système de classification ?

Ce sont les suivants : 1) c'est le seul système de classification universellement applicable au pétrole et aux ressources minérales naturelles, 2) il utilise un système numérique simple, intuitif et facile à comprendre quelle que soit la langue parlée, et 3) il est applicable à tout code existant de façon à ce que les gouvernements ou les entreprises puissent conserver leurs propres codes pour leur usage tout en s'appuyant sur la CCNU pour la cohérence universelle. En tant que base solide, la CCNU permettra de produire des rapports financiers plus cohérents, des études énergétiques mieux informées, des processus commerciaux de meilleure qualité et une gestion des ressources plus effective.

Et cela ne concerne pas uniquement le pétrole et le gaz naturel ?

On peut l'utiliser pour le charbon, l'uranium et les autres ressources minérales solides. En fait, ce système a d'abord été développé pour les minéraux solides.

Existe-t-il un consensus sur le besoin d'un système de classification unique ?

Il y a un consensus sur le fait qu'un marché global unique bénéficierait d'un ensemble de termes et règlements cohérent et reconnu au niveau universel. Cependant, comme tout effort d'harmonisation, le débat tourne moins autour du besoin qu'autour du moyen de trouver la voie qui nous mènera à l'harmonisation et au meilleur modèle. Certaines parties prenantes pensent que le système onusien est le mieux placé pour réaliser ce résultat pour les raisons citées précédemment.

Il faut comprendre qu'en dehors de l'ONU, les

industries mondiales minières et pétrolières ont développé leurs propres systèmes de classification, tout comme certains pays, parmi lesquels la Chine, la Norvège, la Fédération de Russie et les États-Unis. Il a fallu beaucoup de temps pour développer la plupart de ces systèmes qui ont acquis une certaine influence dans leur circonscription. Pour des raisons évidentes, ces pays ont des réticences à abandonner leur système et souhaitent qu'il soit adaptable au niveau universel. Nous devons en tenir compte dans le développement de la CCNU.

Heureusement, nous avons toutes les raisons de croire en notre réussite. Tous les pays et organisations cités précédemment prennent activement part au Groupe spécial d'experts de la CEE-ONU, tout comme d'autres pays membres ou non de la CEE-ONU, ainsi que d'autres organisations importantes telles que l'Agence internationale de l'énergie, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Conseil mondial du pétrole, le Conseil mondial de l'énergie et le Comité des normes comptables internationales.

Quel rôle joue la CEE-ONU ?

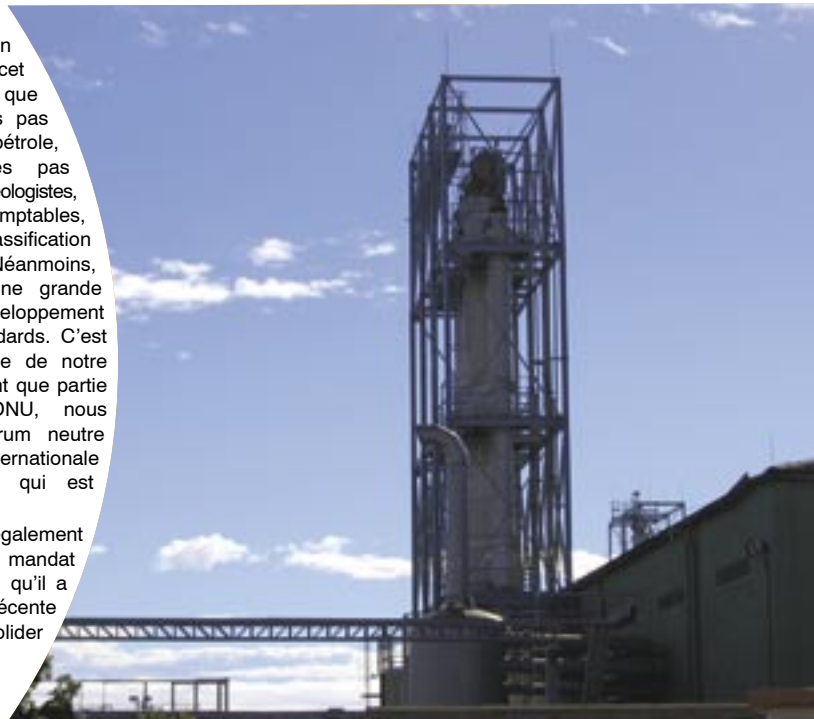
Le besoin d'un code universel est réel. La CEE-ONU est bien placée pour mener cet effort. C'est vrai que nous ne travaillons pas dans un réservoir à pétrole, nous ne sommes pas ingénieurs miniers, géologues, géostatisticiens, comptables, ni spécialistes en classification des réserves. Néanmoins, la CEE-ONU a une grande expérience en développement de normes et standards. C'est ce qui fait la force de notre organisation. En tant que partie intégrante de l'ONU, nous pourvoyons un forum neutre et une légitimité internationale significative à ce qui est entrepris.

Cet effort s'intègre également parfaitement au mandat de la CEE-ONU tel qu'il a été défini par la récente Réforme : consolider

les activités dans la production d'énergie plus propre, la sécurité énergétique et la diversification des sources énergétiques. Les bénéfices tirés de données cohérentes et améliorées se répercuteront positivement sur toutes ces activités dans la région de la CEE-ONU et au niveau mondial.

Quelles missions vous êtes-vous données à court terme ?

Dans un futur proche, nous continuerons à participer à un grand nombre d'événements pour communiquer les progrès de notre travail et l'importance d'un règlement commun. De plus, le Groupe spécial d'experts tiendra sa 3ème session annuelle à Genève du 11 au 13 octobre. Lors de cette conférence, nous recevrons les rapports des équipes de travail sur le pétrole et les minéraux solides. Nous pensons progresser dans les études de cas et l'orientation pour appliquer la CCNU à des cas réels. Des discussions sur la gouvernance de la CCNU à long terme pour soutenir l'éducation et les programmes d'information et assurer un processus ouvert et transparent de façon à garder la CCNU à jour figureront aussi au programme.



Pour plus d'informations :
<http://www.unece.org/ie/se/reserves.html>

**COMMISSION ECONOMIQUE
DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE**

Service de l'information
Palais des Nations
CH – 1211 Genève 10, Suisse

Tél : +41 (0)22 917 44 44
Fax : +41 (0)22 917 05 05
Mél : info.ece@unece.org
Site Internet : www.unece.org